



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDÀÀ-LUBE-BOAST

## Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025

Le premier avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédàà-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 18 mars 2025 et transmise par voie électronique le 18 mars 2025, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : Pascal BOURGUINAT, Raphaël LAUBUCHOUA, Pascale LACOSTE, Julie DUBOURDIEU, François MILET, Joël OFFICIALDEGUY, Nicolas POUTOU

**Excusé(s)** : Valérie DA SILVA, Patrick JOUANNET

**Pouvoirs** : de Valérie DA SILVA à Joël OFFICIALDEGUY, de Patrick JOUANNET à Pascal BOURGUINAT

**Secrétaire de Séance** : Raphaël LAUBUCHOUA

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget général
- Affectation des résultats 2024 – Budget général
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025
- Vote du Budget Primitif 2025 – Budget général
- Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe « Locaux Commerciaux »
- Affectation des résultats 2024 – Budget annexe « Locaux Commerciaux »
- Vote du Budget Primitif 2025 – Budget annexe « Locaux Commerciaux »
- Travaux d'extension de la Maison Pour Tous – Avenant n°2 – Lot n°7 Plâtrerie – Isolation
- Mise à disposition de la Maison Pour Tous – Modification de la convention
- Questions diverses

### **0 – Approbation du procès verbal du précédent conseil**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la réunion du 25 février 2025.

### **1 – Délibérations**

#### **Délibération 2025-04 : Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget général**

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de Pascale LACOSTE.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**VOTE** le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement :**

Dépenses :	Prévu :	275 432.98
	Réalisé :	152 223.67
	Reste à réaliser :	111 523.82
Recettes :	Prévu :	275 432.98
	Réalisé :	227 174.38
	Reste à réaliser :	0.00

**Fonctionnement :**

Dépenses :	Prévu :	323 903.08
	Réalisé :	248 282.53
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	323 903.08
	Réalisé :	336 733.62
	Reste à réaliser :	0.00

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	74 950.71
Fonctionnement :	88 451.09
Résultat global :	163 401.80

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6                      Votants : 7            Pour : 6            Contre : 1            Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmission en préfecture : 8 avril 2025

Publication : 10 avril 2025

**Délibération 2025-05 : Affectation des résultats 2024 – Budget général**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	17 538.01
- Un excédent reporté de :	70 913.08
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	88 451.09
- Un déficit d'investissement :	74 950.71
- Un déficit des restes à réaliser de :	111 523.82
Soit un besoin de financement de :	36 573.11

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : (EXCÉDENT)	88 451.09
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	36 573.11
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	51 877.98
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (002) : EXCÉDENT	74 950.71



**Fonctionnement :**

Dépenses : 306 633.00  
Recettes : 306 633.00

Pour rappel, total budget :	
Investissement :	
Dépenses :	392 887.78 (dont 111 523.82 de RAR)
Recettes :	392 887.78 (dont 0.00 de RAR)
Fonctionnement :	
Dépenses :	306 633.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	306 633.00 (dont 0.00 de RAR)

Il précise que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**ADOPTE** les propositions du budget primitif de l'exercice 2025 présentées ci-dessus.

**PRÉCISE** que ce dernier est voté au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et avec opération pour cette dernière.

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7                      Votants : 9            Pour : 8                      Contre : 1            Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmission en préfecture : 8 avril 2025

Publication : 10 avril 2025

**Délibération 2025-08 : Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe  
« Locaux Commerciaux »**

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de Pascale LACOSTE.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**VOTE** le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement :**

Dépenses :	Prévu :	74 047.03
	Réalisé :	49 351.36
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	74 047.03
	Réalisé :	6 622.32
	Reste à réaliser :	0.00

**Fonctionnement :**

Dépenses :	Prévu :	43 384.71
	Réalisé :	9 666.32
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	43 384.71
	Réalisé :	43 474.35
	Reste à réaliser :	0.00

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	-42 729.04
Fonctionnement :	33 807.55
Résultat global :	-8 921.49

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6      Votants : 7      Pour : 6      Contre : 1      Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmission en préfecture : 8 avril 2025

Publication : 10 avril 2025

**Délibération 2025-09 : Affectation des résultats 2024 – Budget annexe « Locaux Commerciaux »**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	24 342.84
- Un déficit reporté de :	9 464.71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	33 807.55
- Un déficit d'investissement :	42 729.04
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	42 729.04

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : (EXCÉDENT)	33 807.55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	33 807.55
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	0.00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	42 729.04

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7      Votants : 9      Pour : 8      Contre : 1      Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmission en préfecture : 8 avril 2025

Publication : 10 avril 2025

**Délibération 2025-10 : Vote du budget primitif 2025 – Budget annexe « Locaux commerciaux »**

Monsieur le Maire, présente les propositions nouvelles pour le budget annexe « Locaux Commerciaux » de l'exercice 2025 :

**Investissement :**

Dépenses : 61 099.04  
Recettes : 61 099.04

**Fonctionnement :**

Dépenses : 35 000.00  
Recettes : 35 000.00

Pour rappel, total budget :	
Investissement :	
Dépenses :	61 099.04 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	61 099.04 (dont 0.00 de RAR)
Fonctionnement :	
Dépenses :	35 000.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	35 000.00 (dont 0.00 de RAR)

Il précise que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**ADOPTE** les propositions du budget annexe « Locaux Commerciaux » de l'exercice 2025 présentées ci-dessus.

**PRÉCISE** que ce dernier est voté au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et avec opération pour cette dernière.

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7                      Votants : 9            Pour : 8                      Contre : 1            Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmission en préfecture : 8 avril 2025

Publication : 10 avril 2025

**Délibération 2025-11 : Travaux d'extension de la Maison Pour Tous – Avenant n°2 – Lot n°7 Plâtrerie – Isolation**

Dans le cadre des travaux d'extension de la Maison Pour Tous, Monsieur le Maire explique que des modifications sont à apporter sur les travaux prévus pour le lot n°7 – Plâtrerie – Isolation. Il présente l'avenant à conclure avec l'entreprise EVI PRO.

LOT	Entreprise	Montant de l'avenant (en euros H.T.incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT N.7 Plâtrerie - Isolation	EVI PRO	3 150.00
Montant total du marché pour l'entreprise (groupement conjoint)		13 760.00
Montant total du marché pour ce lot		18 492.33
<b><u>Montant total du marché:</u></b>		107 111.94

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner et dépose sur le bureau l'avenant.

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la société EVI PRO pour le Lot n°7 Plâtrerie - Isolation conformément à ce qui a été présenté.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7      Votants : 9      Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmission en préfecture : 8 avril 2025

Publication : 10 avril 2025

### **Délibération 2025-12 : Mise à disposition de la Maison Pour Tous – Modification de la convention**

Monsieur le Maire rappelle que les délibérations n°2021-26 et 2023-34 fixent les conditions de mise à disposition de la Maison Pour Tous.

Il propose de modifier l'article 4 de la convention de mise à disposition dans sa partie relative à la mise à disposition gratuite pour chaque foyer de la Commune en limitant cette gratuité à deux fois par an. Au-delà, de deux utilisations annuelles, la troisième sera acceptée moyennant la somme représentant 50% du tarif de location, et à partir de la quatrième, le tarif plein sera appliqué.

Il dépose le projet de convention modifié en ce sens sur la table et demande au Conseil Municipal son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de modifier l'article 4 de la convention de mise à disposition de la Maison Pour Tous dans sa partie relative au tarif appliqué pour les habitants de la Commune.

- **FIXE** les conditions financières de mise à disposition pour chaque foyer de la Commune de la manière qui suit :

- 2 utilisations par an : mise à disposition gratuite;
- 3<sup>ème</sup> utilisation : 50% du tarif indiqué dans la convention;
- 4<sup>ème</sup> utilisation et plus : Tarif plein.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7      Votants : 9      Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmission en préfecture : 26 mai 2025

Publication : mai 2025

## 2 – Questions diverses :

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2025-04 à 2025-12

N° Délibération	Titre
2025-04	Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget général
2025-05	Affectation des résultats 2024 – Budget général
2025-06	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025
2025-07	Vote du Budget Primitif 2025 – Budget général
2025-08	Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe « Locaux Commerciaux »
2025-09	Affectation des résultats 2024 – Budget annexe « Locaux Commerciaux »
2025-10	Vote du Budget Primitif 2025 – Budget annexe « Locaux Commerciaux »
2025-11	Travaux d'extension de la Maison Pour Tous – Avenant n°2 – Lot n°7 Plâtrerie – Isolation
2025-12	Mise à disposition de la Maison Pour Tous – Modification de la convention

Séance levée à 23h27

Le Maire,  
Pascal BOURGUINAT

Le secrétaire,  
Raphaël LAUBUCHOUA

